

**RÈGLEMENT DE LA PROCÉDURE DE SÉLECTION PRÉALABLE
Appel à Manifestation d'intérêt pour développer un Service d'autopartage en libre-
service sur le bassin de vie de Saint-Paul Centre**

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public un appel à manifestation d'intérêt **pour développer un Service d'autopartage en libre-service sur le bassin de vie de Saint-Paul.**

La présente consultation est organisée selon les dispositions de l'ordonnance N° 2017-562 du 19 avril 2017 et des articles L.2122-1-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques : convention d'occupation du domaine public avec procédure de sélection préalable.

La procédure de sélection préalable à l'issue de laquelle sera choisi le titulaires de l'autorisation d'occupation du domaine public ne correspond pas aux procédures applicables aux marchés publics et aux concessions.

L'autorisation se formalisera par une convention d'occupation temporaire du domaine public conclue à titre personnel. L'occupation est temporaire, précaire et révocable.



Publié le	15 octobre 2024
Date limite de remise des propositions	Le lundi 6 janvier 2025 à 16 heures, Tout dossier déposé postérieurement à cette date <u>ne sera pas accepté.</u>
Objet de l'occupation	Autorisation d'occupation du Domaine Public pour développer un Service d'autopartage en libre-service sur le bassin de vie de Saint-Paul Toute autre demande d'activités ne sera pas acceptée.
Site n° 1 : Station « Parking de la Grotte »	La station est localisée sur le site des parkings aménagés de la grotte . 
Site n° 2 : Station « Parking débarcadère »	La station est localisée sur le site des parkings aménagés à proximité du débarcadère. 

<p>Site n° 3 : Station « Parking marché forain »</p>	<p>La station est localisée sur le site des parkings aménagées à proximité du marché forain.</p> 
<p>Site 4 : Station « parking aire de jeux et terrain de pétanque »</p>	<p>La station est localisée sur le site des parkings aménagées à proximité de l'aire de jeux et du terrain de pétanque.</p> 
<p>Caractéristiques essentielles</p>	<p>Jours d'exploitation : tous les jours Espace mis à disposition à titre indicatif : 2 place de stationnement</p>
<p>Type d'autorisation délivrée/ durée</p>	<p>L'autorisation prendra la forme d'une convention d'une durée maximale de 5 (cinq) ans portant autorisation d'occupation temporaire à compter de la date de signature de l'AOT.</p>

	Sans possibilité de reconduction tacite.
Redevance minimale	Redevance minimale fixée à 200€ par véhicule et par an De plus l'occupant s'acquittera des charges, impôts et contributions de toutes natures dont il pourrait être redevable.
Conditions générales d'attribution	<p>Les candidats doivent remettre leurs propositions avant la date limite mentionnée ci-dessus. Les propositions comportent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une présentation de l'entreprise et de l'intérêt du candidat à présenter une offre - Un justificatif datant de moins de 3 mois de l'inscription au registre du commerce (extrait Kbis) - Le chiffre d'affaires global sur les 2 derniers exercices clos relatif à son activité générale et/ou à des prestations similaires ou équivalentes à celle de l'autorisation d'occupation du Domaine Public ainsi que tout autre élément permettant de juger de sa capacité économique et financière. - Une attestation d'assurance responsabilité de civile garantissant l'entreprise pour l'exercice de cette activité - Le formulaire de réponse du candidat valant mémoire technique <p>Les propositions seront analysées au regard de critères suivants :</p> <p style="text-align: center;">* Valeur technique : 70 %</p> <p>Le critère « Valeur technique » sera apprécié au regard des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Capacité professionnelle et moyens techniques</i> - Qualité du service proposé aux usagers - <i>Délai de mise en œuvre du service après obtention de l'AOT</i> - <i>Qualité esthétique et intégration dans le site,</i> - Stratégie de commercialisation et de communication <p style="text-align: center;">/ Proposition financière du candidat : 30%</p>

	<p>- <i>Redevance d'occupation du domaine public qui ne peut être inférieur au minimum fixé.</i></p> <p>- <i>Tarification</i></p>
Dépôt des propositions	<p>Le dossier ainsi constitué devra être déposé dans un pli fermé portant la mention :</p> <p style="text-align: center;">CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR »</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> <p>Appel à Manifestation d'intérêt pour développer un service d'autopartage en libre-service sur le bassin de vie de Saint-Paul Centre</p> </div> <p>Contre récépissé ou envoyé par pli postal, à :</p> <p>Commune de Saint-Paul Pôle Ville Nouvelle et Transition Ecologique Mission mobilités et déplacements Place du Général de Gaulle CS 51015 97864 Saint-Paul Cedex</p>
Service à contacter pour tous renseignements	<p>Commune de Saint-Paul Pôle Ville Nouvelle et Transition Ecologique Chargé de mission mobilités et déplacements Place du Général de Gaulle CS 51015 97864 Saint-Paul Cedex</p> <p>Courriel : aap.autopartage@mairie-saintpaul.fr</p>

5

5

